

TROPHEE NATIONAL DES BRS UFOLEP 2012

DATE	ÉPREUVES	LIEU
Dimanche 01 avril	La Flèche Normande (Difficulté 1)	CABOURG (14)
Samedi 19 mai	La Pierre Jodet (Difficulté 1)	VENDOEUVRES (36)
Samedi 02 juin	La Limousine (Difficulté 1)	LIMOGES - PANAZOL (87)
Dimanche 17 juin	La Marmotte d'Olt (Difficulté 2)	St.GENIEZ D'OLT (12)
Dimanche 01 juillet	Les Copains (Difficulté 2)	AMBERT (63)
Samedi 25 août	La Vercors-Drôme (Difficulté 2)	ROMANS/ISERE (26)
Dimanche 02 septembre	L'Ecureuil (Difficulté 1)	LA SOUTERRAINE (23)

REGLEMENT

Ce Trophée comprend un classement **individuel dans chacune des 11 catégories** (pas de classement National / Elite) et de **un classement par équipes**. Il est organisé sous le contrôle de la Commission Nationale des Activités Cyclistes.

- Pour participer au BRS, les non-licenciés et les licenciés FFCT doivent produire un certificat médical « d'aptitude à la compétition cycliste » datant de moins d'un an.

- **Seules les personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre 2011**, peuvent participer aux épreuves chronométrées quelle que soit la longueur du circuit.

Règlement technique :

- **Tous les participants aux BRS ET aux randonnées doivent OBLIGATOIREMENT porter un casque aux normes UCI (coque rigide).**

- **Sur le BRS et les épreuves chronométrées, sont interdits**

- . les guidons « type triathlète »
- . les guidons additionnels
- . les roues à bâtons et les roues non homologuées par l'UCI
- . les vélos couchés.

}

Le matériel utilisé doit répondre aux normes UCI

- **Les voitures suiveuses des accompagnateurs des concurrents sont interdites** – Tout participant, suivi et/ou ravitaillé par un véhicule, sera déclassé.

TROPHEE PAR ÉQUIPE

Article 1

Ce trophée est ouvert à toutes les associations sportives françaises ou étrangères.

Article 2

Un seul classement / équipes sera établi.

L'attribution des points ne tient compte que de la participation. **Chaque participant arrivant, marquera 4 points pour son équipe. sur les B.R.S ou 1 point sur tous les autres circuits.**

ATTENTION ! Tout concurrent qui change de circuit en cours de route ne sera pas enregistré (problème d'initialisation du logiciel au départ) et ne marquera donc pas de points.

Article 3

Ne sont pris en compte que les points marqués par un sociétaire ayant justifié de son appartenance à l'équipe, par la fourniture de la photocopie de sa licence où apparaîtra clairement **le nom de l'association et le cachet de celle-ci**, et dont l'engagement aura été effectué sur **le bulletin collectif** prévu à cet effet.

Article 4

Tous les points marqués sur **chacune des 7 épreuves** sont comptabilisés.

Article 5

Il n'est pas obligatoire de participer à toutes les épreuves pour être classé. Toutefois un minimum de **5 résultats** est requis pour figurer au classement final.

Article 6

En cas d'ex aequo, l'équipe ayant participé **au plus grand nombre d'épreuves** est classée en tête. En cas de nouvelle égalité, le plus **grand nombre de points marqués sur les trois épreuves de difficulté 2** (voir tableau) sera prépondérant.

Article 7

- a) Les dix premiers du classement recevront un Trophée à l'issue de la dernière épreuve .
- b) Des « séjours-vacances » seront offerts par l'UFOLEP aux cinq premières équipes . Ces séjours seront répartis de la façon suivante :

Classés 1^e et 2^e : 1 séjour d'une semaine pour 12 personnes

Classés 3^e , 4^e et 5^e : 1 séjour d'une semaine pour 6 personnes

La remise des récompenses individuelles et par équipes aura lieu à La Souterraine , le dimanche 02 septembre 2012 , immédiatement après la proclamation des résultats de « l'Ecureuil » .

Article 8

Attention pour participer au classement par équipes, les clubs doivent **OBLIGATOIREMENT** s'engager sur chaque épreuve avec le **BULLETIN COLLECTIF** spécial à demander à chaque organisateur.

TROPHÉE INDIVIDUEL

Article 9

Les classements individuels du Trophée sont ouverts à tous les concurrents régulièrement engagés , licenciés ou non (sauf catégorie élite), âgés **d'au moins 17 ans au 31 décembre 2011** .

Sur les épreuves chronométrées , les équipages tandems (route ou VTT) ne peuvent être composés que de personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année civile précédente ».

Les concurrents qui ne sont pas majeurs au jour de l'épreuve doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale.

Article 10

Un classement général est établi dans chacune des 10 catégories suivantes :

Catégorie	Âges	Catégorie	Âges
Catégorie A	Femmes de 18 à 39 ans	Catégorie G	Hommes de 50 à 54 ans
Catégorie B	Femmes de 40 ans et plus	Catégorie H	Hommes de 55 à 59 ans
Catégorie C	Hommes de 18 à 29 ans	Catégorie I	Hommes de 60 ans à 64 ans
Catégorie D	Hommes de 30 à 39 ans	Catégorie J	Hommes de 65 ans et plus
Catégorie E	Hommes de 40 à 44 ans	Catégorie Y	Handisport individuel
Catégorie F	Hommes de 45 à 49 ans		

IMPORTANT : la catégorie est déterminée par l'âge au 31 Décembre 2011.

Article 11

Sur chacun des BRS du Trophée, les **cinquante premiers de chaque catégorie** marquent respectivement (**60, 59, 58, etc...**) .

Pour les épreuves de « difficulté 2 », **ces points sont affectés du coefficient 1,2** .

En outre, sur chaque épreuve, sont attribués à chacun des concurrents **5 points de fidélité** qui seront tous **comptabilisés pour le classement final**.

Un classement provisoire est établi après chaque épreuve. En cas d'égalité de points à l'issue d'une manche du Trophée, c'est le plus âgé qui portera le maillot de leader. (le nombre de maillots attribué à une même personne est limité à 2 sans compter celui remis à l'occasion du classement final du Trophée).

Article 12

CONCURRENTS « Hors délais »

Les concurrents qui

- 1) passent aux **contrôles hors des délais** fixés par le règlement de l'épreuve et/ou
- 2) sont **doublés par la voiture-balai** et/ou
- 3) franchissent la ligne **d'arrivée après la fermeture des contrôles**

ne pourront être classés sur aucune des épreuves entrant dans l'organisation du jour . **En aucun cas ,le temps enregistré par le concurrent sur son compteur ne pourra être pris en compte.**

Article 13

Le premier de chaque catégorie d'âge doit obligatoirement **porter le maillot distinctif de leader** remis à l'issue de chacune des épreuves du Trophée. En cas de non respect de cette clause, **une pénalité de 10 points** lui sera infligée.

Pénalité de 5 points pour les concurrents qui **cachent la lettre de leur catégorie.**

Article 14

« Pour le classement général final, seuls **les cinq meilleurs résultats** (en points) seront pris en compte pour chaque concurrent. En cas d'égalité , sera déclaré vainqueur celui qui répondra aux conditions suivantes prises dans l'ordre :

- a) Avoir participé au plus grand nombre d'épreuves
- b) Avoir obtenu le plus grand nombre de points sur les épreuves de « difficulté 2 »
- c) **Etre le plus âgé . »**

Article 15

Pour apparaître au classement final du Trophée et être récompensés, les concurrents devront avoir participé à **au moins 5 épreuves.**

Article 16

Pour le classement final, dans chacune des 11 catégories, les dix premiers concurrents classés ET ayant participé à au moins 5 épreuves, seront récompensés.

Article 17

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie protocolaire de la dernière épreuve du Trophée (**à La Souterraine , le dimanche 02 septembre 2012 , à l'issue de l'Ecureuil**) . **Pour les recevoir, les lauréats devront obligatoirement être présents.**

Article 18

Les classements généraux des Trophées individuels et par équipes, seront affichés à l'accueil, la veille et le jour de chaque épreuve.

Article 19

Toute réclamation, accompagnée d'une enveloppe timbrée, devra être adressée à :

Jean-Claude DURAND 26, rue de l'Euhe 89200 SAUVIGNY LE BOIS

jcetn.durand@wanadoo.fr

Article 20

Pour tous les BRS, les coureurs classés parmi les **quinze premiers** du Trophée (dans chaque catégorie) seront prioritaires sur la grille de départ de l'épreuve suivante, à condition qu'ils fassent parvenir leur engagement **avant la date limite fixée par les organisateurs**.

Sont également prioritaires, quel que soit leur classement, **les coureurs qui se sont engagés, avant la première épreuve, pour l'ensemble des 7 BRS (Pass'Trophée)**.

Pour la première épreuve d'une saison, **SEULS seront prioritaires, les concurrents qui, l'année précédente, étaient classés dans les 15 premiers du classement final en ayant participé à au moins 5 épreuves, et les concurrents inscrits à l'ensemble des épreuves du Trophée de la saison qui commence**.

LOTS attribués par tirage au sort

Article 21

Sur chacune des 7 épreuves comptant pour le Trophée 2012, sera attribué un bon cadeau pour un hébergement d'une semaine (7 nuits) pour 4 personnes, offert par « Vacances Pour Tous », secteur vacances de la Ligue de l'Enseignement.

Cette attribution se fera par **tirage au sort sur l'ensemble des participants présents** à la cérémonie de **remise des récompenses**.

Il ne peut y avoir de cumul au cours de la saison.

Article 22

Sur la dernière épreuve du Trophée 2012, sera attribué un bon-cadeau pour un « **Séjour Cyclo en Lozère pour deux personnes** » (8 jours/7 nuits en 1/2 pension + pique nique le midi), offert par Les Terrasses du Lac à Langogne.

Cette attribution se fera par **tirage au sort sur les coureurs (masculins et féminines) âgés de moins de 50 ans, ayant participé à au moins 5 épreuves du Trophée 2012 et présents à la cérémonie de remise des récompenses du classement général de ce Trophée**.

Article 23

Sur la dernière épreuve du Trophée 2012, seront attribués deux bons-cadeau pour **deux Séjours cyclistes d'une semaine** offerts par « Les Stages du Soleil ».

Cette attribution se fera par **tirage au sort** :

a) pour l'un des séjours, sur les coureurs âgés de **50 ans et plus**, ayant participé à **au moins 5 épreuves du Trophée 2012 et présents à la cérémonie de remise des récompenses du classement général de ce Trophée**.

b) pour l'autre, sur les féminines, ayant participé à **au moins 5 épreuves du Trophée 2012 et présentes à la cérémonie de remise des récompenses du classement général de ce Trophée**.

Article 24

Il ne peut y avoir aucun cumul, au cours de la saison, en ce qui concerne l'attribution de ces différents bons-cadeau.

Octobre 2011

La CNS Activités Cyclistes